

**De:** COLONNA, Audrey  
**Envoyé:** mercredi 6 mai 2020 11:35  
**À:** A SPANNATA ; A SERENITA ; EHPAD SAINT ANDRE  
**Objet:** Sortie progressive du confinement - 11/5

Madame, messieurs,

En l'absence, à ce jour, d'orientations nationales spécifiques pour les activités d'accueil de jour pour personnes âgées autres que celles jointes au présent mail et qui concernent essentiellement le secteur handicap, nous souhaitons vous apporter les orientations suivantes dans la perspective du 11 mai (un document général est en cours de stabilisation) et de la sortie progressive du déconfinement :

1- L'accompagnement individualisé à domicile doit, encore pour les semaines à venir, rester une priorité pour les personnes présentant des comorbidités ou ayant des difficultés à intégrer et respecter les mesures barrières et pour toutes celles en manifestant le souhait. Cet accompagnement individualisé doit permettre des projections à domicile après accord des usagers/aidants et reposer sur le strict respect des mesures barrières.

2- En cas d'urgence (besoin de répit, risque de rupture liée à une majoration des troubles du comportement...) un accueil dans les locaux de l'accueil de jour peut être organisé et permettre un encadrement de un pour un. Une vigilance sera portée à individualiser autant que possible ce recours en évitant les regroupements de personnes notamment en cas de difficultés pour les usagers à respecter les MB. En ce cas, l'application des MB devra être renforcée ainsi que les protocoles de nettoyage des locaux. La prise de température doit être effectuée par l'utilisateur/aidant avant chaque départ. Les professionnels prendront eux aussi leur température. Une température d'au moins 37,8° ne permettra pas la prise en charge. Le lien devra alors être fait avec le médecin traitant pour les usagers. Toute personne présentant des symptômes (professionnels/usagers) fera l'objet d'un isolement.

3- La problématique des transports : le transport individualisé doit être privilégié pour les situations exceptionnelles qui feront l'objet d'une prise en charge dans les locaux de l'accueil de jour. A ce titre, il doit être prioritairement identifié avec la famille/aidant leur capacité à accompagner directement la personne. La solution du taxi ou du VTC selon la situation médicale de la personne doit également être étudiée si la famille ne peut accompagner son proche. Enfin, en cas de transport collectif, il est recommandé que le nombre de personnes prises en charge soit limitée afin de respecter les MB et les règles de distanciation.

4- Pour les accueils de jour adossés à un EHPAD, outre les indications données au point 1, l'activité d'accueil physique doit être limitée si les locaux ou le personnel de l'accueil de jour ne sont pas distincts de ceux de l'EHPAD (entrée différente, locaux différents, personnels dédiés). Dans ce cas, le suivi et l'accompagnement individualisé doivent être poursuivis et renforcés en tant que de besoin.

Vous avez été informés de la stratégie régionale visant à organiser, pour les personnels le souhaitant, un dépistage à T0 qui doit permettre de disposer d'une photographie à l'instant T et d'identifier d'éventuels professionnels asymptomatiques qui représenteraient le principal vecteur de contamination auprès des PA/PH confinées désormais depuis plusieurs semaines. Il est rappelé que la réalisation d'un test par RT-PCR permet d'établir un diagnostic à un temps T. Un résultat négatif ne doit en aucun cas aboutir à un abaissement des mesures barrières. Il est important que les personnels intègrent bien cet état de fait et que le niveau d'application des MB par chacun reste maximal.

Nous vous invitons à formaliser votre organisation dans un plan de reprise d'activité à l'instar du secteur du handicap. A ce titre, la fiche ci-joint vous apporte des indications sociales.